



# La lettre des impressionnistes

*"Je peins ce que je vois, et non ce qu'il plaît aux autres de voir"*

*Edouard Manet*

**Pierre-Auguste RENOIR**

Le déjeuner des canotiers - 1881

The Philipps collection, Washington DC

E D I T O

*Chers Asniérois, chers voisins,*

Ceux d'entre vous qui n'habitent pas le quartier de la ZAC Métro seront sans doute surpris de recevoir notre feuille de chou.

Notre association a souhaité vous faire parvenir ce numéro spécial car sa réputation a été mise en cause par la Mairie d'Asnières au moyen de tracts diffamatoires envoyés par courrier à l'ensemble des électeurs de la commune, fin 2003.

Les tribunaux nous ont donné raison en 2005 et en appel en 2007.

Aujourd'hui, à l'occasion d'une nouvelle victoire en justice concernant notre quartier, nous avons jugé bon de vous en informer.

La copropriété du 82 boulevard Voltaire a en effet gagné en justice contre la société ERTECO, filiale immobilière de ED L'EPICIER. Après 4 années de procédure pour éviter l'implantation de ce commerce jugé nuisible par un grand nombre de riverains, ERTECO a enfin décidé de mettre en location son local situé à l'angle du boulevard Voltaire et de la rue Pierre-Auguste Renoir.

Cette victoire est importante à plusieurs titres.

Elle démontre que lorsque des citoyens s'unissent pour défendre leurs intérêts face à des abus de pouvoirs, quels qu'ils soient, et qu'ils sont persévérants face aux difficultés, ils ont vraiment des chances d'avoir gain de cause.

Elle démontre aussi le bien fondé de l'action de notre association qui a pris la défense des riverains concernés, non sans conséquences pour ses finances et surtout pour la réputation de ses membres actifs.

Nous avons ainsi choisi de retracer cette « épopée » dans ce numéro spécial de la LDI.

Vous y comprendrez pourquoi notre association a été créée au cours de l'été 2002, quel rôle elle a joué dans la défense des intérêts des habitants du quartier Métro, et quel(s) rôle(s) ont joué la Mairie d'Asnières et Manuel Aeschlimann durant ces 4 dernières années.

Croyez-nous, c'est très instructif !

Bonne lecture.

**Nous lançons un appel à dons en faveur de l'Association Victoire**, qui vient en aide à 80 familles démunies depuis mars 2004.

Vous pouvez les contacter par téléphone au 06 19 19 82 95, ou au 72, rue du Révérend Père Christian Gilbert à Asnières.

## INFORMATION CITOYENNE

**Reportage stupéfiant de LCI sur le dernier conseil municipal d'Asnières :**

- <http://tf1.lci.fr/infos/france/0,,3684552,00-pourquoi-mégaphone-plein-conseil-municipal-.html>

**Récapitulatif médiatique concernant ce dernier conseil municipal d'Asnières :**

- <http://asnierois.org/fw/html/modules.php?name=News&file=article&sid=837>
- [http://www.agoravox.fr/article.php3?id\\_article=33829](http://www.agoravox.fr/article.php3?id_article=33829)

**Article concernant la gestion d'Asnières :**

- <http://www.rue89.com/2007/12/13/laudit-accablant-que-lelu-dasnières-veut-enterrer>

« La Lettre des Impressionnistes » est le reflet des motivations de notre association. Apporter des informations utiles, être un relais pour les problématiques et les desiderata du quartier Métro et créer du lien entre ses habitants.

**Association des habitants, riverains et usagers de la ZAC métro et de ses environs**  
21, rue des frères Chausson — 92600 Asnières-sur-Seine  
R é p o n d e u r / f a x : 0 1 7 2 7 0 3 9 1 0  
contact@assozacmetro.info — N° d'enregistrement 02026186



# Quand le pot de terre l'emporte contre le pot de fer

**A**u cours de l'année 2000, le programme immobilier dit « Le Square des Philosophes » fait son apparition. 2 immeubles et 14 maisons de ville sont prévus entre le 82 du boulevard Voltaire et le 6 de la rue Manet. La commercialisation de ce programme de vente en état futur d'achèvement bat son plein. Dans le bureau de vente installé en face du gymnase Flessel, les visiteurs intéressés par ce programme entendent les vendeurs vanter les mérites des petits commerces de qualité prévus pour occuper les locaux commerciaux en rez-de-chaussée de l'immeuble « Le Diderot », celui qui sera situé au 82, boulevard Voltaire. On leur promet un chausseur, un chocolatier et un institut de beauté.



### Eté 2002

En juin, alors que les premiers acheteurs prennent livraison de leurs biens, ils apprennent fortuitement que le promoteur s'apprête à installer au rez-de-chaussée du 82 Bd Voltaire l'enseigne hard discount ED L'EPICIER. Rien à voir avec les petits commerces promis, bien au contraire ! Là où un chausseur ou un confiseur reçoit quelques dizaines de clients par jour, un magasin de type ED L'EPICIER en reçoit jusqu'à 1400, selon les propres estimations du responsable ED L'EPICIER.

Le promoteur présente ce projet comme définitif. Inquiets et désorientés par cette nouvelle, les nouveaux résidents du Square des Philosophes se mobilisent. On est loin de l'environnement convivial et valorisant promis dans la plaquette commerciale.

Devant la fin de non-recevoir opposée par le promoteur à toute idée de médiation ou de dialogue, les nouveaux acquéreurs s'organisent rapidement ; il faut agir vite ! Des recherches sont lancées en Mairie et il apparaît très vite que, dans le premier semestre 2002, plusieurs permis pour travaux modificatifs ont été déposés par le promoteur pour le compte de ED L'EPICIER et de sa filiale immobilière ERTECO. Le dossier ne date donc pas d'hier !

Parallèlement, une pétition est lancée et recueille en quelques jours plus de 600 signatures contre le projet ED L'EPICIER.

En juin 2002, lors de la soirée barbecue organisée par les résidents du square Malakoff, les résidents du quartier font part à Manuel Aeschlimann de leurs inquiétudes. A l'évocation du dossier ED L'EPICIER, le maire rassure tout le monde : ED L'EPICIER n'ouvrira pas dans ce quartier.

Quinze jours plus tard, les résidents découvrent atterrés un

permis de travaux modificatifs affiché sur le mur du local en cause, délivré par arrêté municipal en date du 14 juin 2002, soit la veille de leur rencontre avec Manuel Aeschlimann : aurait-il délibérément menti ou s'agirait-il d'un manque de coordination dans ses services en Mairie ?

Ce qui est plus grave est que le permis modificatif du 4 juin 2002 a été accordé en toute illégalité puisque les copropriétaires n'étaient même pas consultés, comme l'exige la loi. Pour les résidents et les habitants du quartier concerné, cela ne fait aucun doute : Manuel Aeschlimann s'est rangé du côté du promoteur. Informés du caractère illégal du permis délivré par Manuel Aeschlimann, les copropriétaires du Diderot attaquent le permis en justice devant le Tribunal Administratif de Paris.

En même temps, certains d'entre eux et des riverains du quartier créent l'association des habitants, riverains et usagers de la ZAC Métro (AZMétro) début août 2002, pour organiser la résistance au projet ED L'EPICIER, et plus généralement pour préserver la qualité de vie du quartier de la ZAC Métro.

Dans la foulée, contactée par l'AZMétro, Le Parisien publie le 8 août un article intitulé « Des propriétaires contre ED L'EPICIER », qui relate les manquements du Maire à ses promesses envers les résidents, en ce qui concerne l'installation de ED L'EPICIER.

### Rentrée 2002

Forte d'une centaine de membres, l'AZMétro reste très active. Les habitants du quartier concernés sont tenus informés de la situation.

Le 1er septembre 2002, le Journal du Dimanche témoigne de la situation dans un article intitulé « Incroyable imbroglio à Asnières ». C'est dans ces colonnes que, pour la première fois, « un proche du Maire » ne trouve rien de mieux pour expliquer l'opposition des habitants que de jeter sur eux l'opprobre : les résidents du Square des Philosophes appartiendraient à « une secte », ce qui justifierait leur opposition au projet !



Toutefois, devant le caractère manifestement illégal du permis qu'il avait délivré, le Maire est bien obligé de reconnaître ses torts et, le 6 septembre, soit quelques jours avant l'audience du Tribunal administratif de Paris qui allait, à coup sûr, annuler le permis, il le fait retirer.

Réveil bien tardif !

En tout cas, cette première victoire est une reconnaissance du caractère légitime de la démarche des copropriétaires du Diderot, des habitants du quartier et de l'AZMétro.

Ce sentiment est accentué par la parution le 8 septembre d'un second article dans le Journal du Dimanche intitulé : « L'affaire ED : suite et fin ? ».

On aurait pu penser que l'affaire en resterait là.



## ACTUALITE ASSOCIATIVE (SUITE...)

Il n'en a rien été.

Courant décembre 2002, les copropriétaires apprennent par le syndic de copropriété que ERTECO, filiale immobilière de l'enseigne ED L'EPICIER, s'est portée acquéreur du local sans condition suspensive d'obtention du permis d'aménagement, pourtant d'usage dans ce type de transaction. Une nouvelle preuve de la volonté de cette enseigne de vouloir passer en force et de s'installer à tout prix dans l'immeuble le Diderot.

Le 27 décembre, un article dans Le Figaro, « Asnières, la guerre fait rage entre des propriétaires et un promoteur » rend compte de la situation toujours conflictuelle entre les protagonistes du projet ED L'EPICIER.

### **Bonne année et réussite pour tous vos projets 2003 !**

En janvier 2003, lors de la présentation de ses vœux, Manuel Aeschlimann est de nouveau interpellé par les résidents du Square des Philosophes. De nouveau, il se veut rassurant et fait part de son indignation dans cette affaire : il n'est pas question de laisser une enseigne comme ED L'EPICIER s'installer dans ce quartier en pleine réhabilitation et de laisser cours à de telles pratiques.

A l'approche de l'assemblée générale de copropriété du 30 janvier 2003, les copropriétaires du Diderot et l'AZMétro continuent leurs actions d'information et enregistrent régulièrement de nouvelles adhésions. Dans une lettre du 7 janvier, Antoine Bary, Maire Adjoint Délégué à l'Urbanisme, répond à l'AZMétro sur les problèmes concernant la sécurité du quartier et la suppression de l'affichage du permis de construire retiré à ED L'EPICIER.

Lors de l'assemblée générale de copropriété de l'immeuble Diderot, pour la première fois, les représentants d'ED L'EPICIER viennent présenter leur projet. Chahuté par l'ensemble des copropriétaires, le responsable en charge de l'expansion chez ED L'EPICIER, agacé, perd ses moyens et hurle que les copropriétaires devront un jour, vendre leurs appartements pour payer les indemnités demandées en justice s'ils s'opposent à l'ouverture de ce magasin. Et que de toutes les façons, quoi qu'il arrive, ce magasin ouvrira ses portes. Les copropriétaires sont outrés par les propos du représentant de ED L'EPICIER. Alors qu'avant l'assemblée certains ne souhaitaient pas se prononcer ou étaient sans avis sur ce projet, après cette intervention c'est un « non » massif qui est voté.



A l'issue de l'assemblée générale, le président du conseil syndical ira déposer une main courante au commissariat pour dénoncer la tentative d'intimidation.

### **Escalade et dégringolade**

Courant mars 2003, la société ED L'EPICIER démarre ses travaux d'aménagement du local de l'immeuble le Diderot, boulevard Voltaire, en catimini et en toute illégalité. Il faudra trois interventions, administratives et judiciaires, pour faire stopper ces travaux .

Le maire, agacé, finit par donner instruction à ses services de prendre un arrêté municipal interruptif de travaux le 31

mars 2003, après que plusieurs habitants du quartier et membres de l'AZMétro l'aient interpellé lors de l'inauguration de l'immeuble de bureaux le River Plaza, en bord de Seine, pendant que d'autres intervenaient auprès de la direction des services techniques municipaux.

La Police Municipale intervient trois fois et fait un rapport au Parquet.

Le juge des référés du TGI de Nanterre, saisi par le syndicat des copropriétaires, ordonne le 4 avril 2003 la suspension des travaux entrepris par ERTECO. Cette



décision sera confirmée en appel par arrêt de la Cour d'Appel de Versailles en date du 18 février 2004.

Le 16 avril 2003, ERTECO assigne l'ensemble des copropriétaires et sollicite l'annulation des votes en assemblée générale du 30 janvier 2003, au motif que la demande d'autorisation d'effectuer des travaux aurait été refusée sans « motif légitime », la privant ainsi de la jouissance normale de son local commercial.

Elle réclame 200.000 euros au titre des pertes sur loyer, ainsi que 100.000 euros de dommages et intérêts !

Le 17 avril 2003, un nouvel article paraît dans le Parisien intitulé « Le quartier chic veut bannir ED L'EPICIER ».

La procédure durera jusqu'en décembre 2007. Plus de 4 ans après, ERTECO sera débouté de toutes ses demandes par le Tribunal de Grande Instance de Nanterre.

Il convient de rappeler que c'est ERTECO qui a fait le choix d'une procédure judiciaire longue et coûteuse au lieu de proposer à la copropriété, le plus simplement du monde, un plan d'aménagement concerté, comme le bon sens l'imposait et comme c'est l'usage en la matière. Les copropriétaires étaient pourtant disposés à dialoguer avec ERTECO et ED L'EPICIER. Preuve en est que l'enseigne PICARD, installée dans le local adjacent à celui qui devait accueillir ED L'EPICIER, exploite maintenant son magasin depuis 2 ans. PICARD a d'abord essuyé un refus de la part des copropriétaires, avant de donner les garanties exigées par ces derniers. C'est donc en vain que les copropriétaires ont essayé de s'entendre avec ERTECO et ED L'EPICIER.

L'AZMétro est née de cette bataille et a remporté une victoire, avec les résidents du Square des Philosophes, après 4 longues et coûteuses années de procédures judiciaires (sans compter la participation bénévole d'un avocat du quartier et d'un architecte membre de l'AZMétro).

### **Genèse d'une diffamation**

Après ses premiers succès contre ED L'EPICIER, l'AZMétro s'intéresse en septembre 2003 au projet immobilier COGEDIM, dernière réalisation autour du Square des Philosophes qui vient achever la ZAC Métro.

Mais quelque chose ne tourne pas rond...

A l'origine du projet de ZAC (Zone d'Aménagement Concertée), cet immeuble situé à 100 mètres du terminus du métro était prévu pour accueillir un hôtel, afin de dynamiser le quartier et les commerces. Sans aucune concertation ni information des habitants du quartier, au fil du temps, la



## ACTUALITE ASSOCIATIVE (SUITE ET FIN)

Mairie d'Asnières a fait évoluer la destination de cet immeuble, d'abord vers des bureaux, pour ensuite aboutir à 10.000 m<sup>2</sup> contenant 126 logements, dont 20% de logements sociaux. Le projet est présenté pour être voté au Conseil Municipal du 27 septembre 2007.

Immédiatement, en apprenant la nouvelle, les membres actifs de l'AZMétro prennent conscience du problème : comment absorber 126 nouveaux logements dans une ZAC déjà sur densifiée, qui manque notamment de parkings et d'équipements pour la petite enfance ?

L'AZMétro décide de réagir en demandant à Manuel Aeschlimann une concertation expresse avant le vote en conseil municipal. C'est cette méthode qui, comme on l'a vu, avait porté ses fruits dans le dossier ED L'EPICIER.

Le Maire refuse et le projet est voté, mais sans les 20% de logements sociaux. Il pense ainsi avoir contenté les habitants du quartier, alors que ceux-ci lui a demandé une concertation sur l'ensemble du projet et non pas de supprimer les logements sociaux !

Mise devant le fait accompli, l'AZMétro tente de sensibiliser Manuel Aeschlimann et son directeur général des services, Bernard Loth, par plusieurs courriers recommandés, courant octobre 2003. Aucune réponse écrite ni verbale. L'association commence à distribuer des bulletins d'information dans les boîtes aux lettres asniéroises.

Fin octobre 2003, un courrier anonyme distribué dans les boîtes aux lettres accuse nominativement des membres de l'AZMétro et des copropriétaires de l'immeuble Diderot (celui du ED L'EPICIER !) d'être une secte.

Ce courrier anonyme sera suivi une semaine après d'un courrier officiel de la Mairie d'Asnières, signé « majorité municipale » et posté aux 42.000 électeurs asniérois. Un tract de la Mairie sera distribué quelques jours après sur le marché des Victoires. Ces deux documents reprennent la même thèse que celle de la lettre anonyme : l'AZMétro est un paravent sectaire qui essaye d'infiltrer les services de la Mairie !!

L'AZMétro dépose plainte et gagne en première instance en avril 2005. La Mairie fait appel.

Étrangement, à l'automne 2005, juste avant l'audience d'appel, des articles dans la presse nationale et des reportages télé viennent au secours de la Mairie.

Ils disent s'appuyer sur des notes blanches (sans signature) des Renseignements Généraux et de la DST, et mettent en cause personnellement le président de l'AZMétro ainsi que la société dont il est fondateur. Cette société ne s'en relèvera pas : elle est mise en liquidation deux mois après, en décembre 2005, et ses 23 employés se retrouvent tous au chômage.

Malgré aussi l'apparition tout aussi providentielle en mars 2007 d'une nouvelle note blanche (sans signature), cette fois-ci de la Mission Interministérielle de Vigilance contre les Dérive Sectaires (MIVILUDES - cf. Lettre Des Impressionnistes de septembre 2007), la Cour d'Appel de Versailles confirme que les propos de la Mairie d'Asnières sont diffamatoires à l'égard de l'AZMétro, mais elle

prononce la relaxe du Maire Adjoint à la Communication en prétextant le caractère politique des allégations de la Mairie d'Asnières, rien de moins.

Le dossier se trouve actuellement en Cassation.

Mais le mal est fait, le doute est semé dans l'esprit des Asniérois.

L'image personnelle et professionnelle de certains membres actifs de l'AZMétro s'en est trouvée ternie, une entreprise a disparu et ses 23 collaborateurs se sont retrouvés au chômage.

En juin 2006, le directeur de cabinet de Manuel Aeschlimann a été condamné par la Cour d'Appel de Versailles à 6 mois de prison avec sursis, pour dénonciation calomnieuse envers un membre de l'AZMétro qu'il avait faussement accusé de tentative d'assassinat sur sa personne.

Enfin, plusieurs milliers d'euros ont été dépensés par l'AZMétro en frais d'avocats, et tous les asniérois ont financé par leur impôt les quelques centaines de milliers d'euros engagés par la Mairie en courriers, tracts, et frais d'avocats.



### Conclusion ?

Depuis sa création au cours de l'été 2002, l'AZMétro n'a poursuivi d'autre but que celui de son objet social : la protection de la qualité de vie des habitants du quartier Métro.

Mais comment expliquer que dans le dossier ED L'EPICIER la Mairie d'Asnières ait fini par « se ranger » aux cotés de notre association, alors que dans le dossier COGEDIM elle a choisi de la diffamer à grande échelle ?

En tout état de cause, l'association ZAC Métro est toujours là et résiste plus que jamais devant toutes les diffamations, amalgames et confusions.



### Note aux adhérents

2008 est là !

Pensez à renouveler votre cotisation !